VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 29
RACHAT D'IMMEUBLES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF AUVERGNE ET ECHANGE FONCIER 50 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

L'ancien document de planification urbaine préconisait sur le côté pair de l'avenue de la République, la reconstitution d'un front bâti homogène.

Dans ce cadre-là, un certain nombre de fonciers ont été portés par l'EPF Smaf Auvergne pour le compte de la Ville.

Cette préconisation n'a pas été reprise et retraduite au Plan Local d'Urbanisme.

Il vous est donc aujourd'hui proposé de racheter cet immeuble vide de toute location en vue de l'échanger contre les murs commerciaux, propriétés de la SCI Varennes Ouest, lot 5, vides de toute location, anciennement occupés par une pharmacie, dans le centre commercial de la Fontaine du Bac, et ce pour poursuivre les maîtrises foncières nécessaires au projet communal de Maison de Santé à l'intérieur de cette galerie, et répondre ainsi aux attentes des habitants du quartier.

Le prix de cession hors TVA s'élève à 80 069,02 €. Sur ce montant s'ajoutent des frais d'actualisation pour 112,73 € dont le calcul a été arrêté au 1er avril 2020 et une TVA sur marge de 22,55 €, soit un prix de cession toutes taxes comprises de 80 204,30 €.

La Ville a déjà réglé à l'EPF Smaf la somme de 68 781,15 € au titre des participations (2019 incluse). Le restant dû est de 11 423,15 € TTC.

L'échange se fera sans soulte et par acte notarié.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de bien vouloir :
- approuver le rachat de cet immeuble selon les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- approuver son échange avec les murs commerciaux de la SCI Varennes Ouest,
- autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération,
- désigner Maître Frédéric Martin, notaire à Clermont-Ferrand, pour rédiger l'acte de rachat et l'acte d'échange.

DELIBERATION

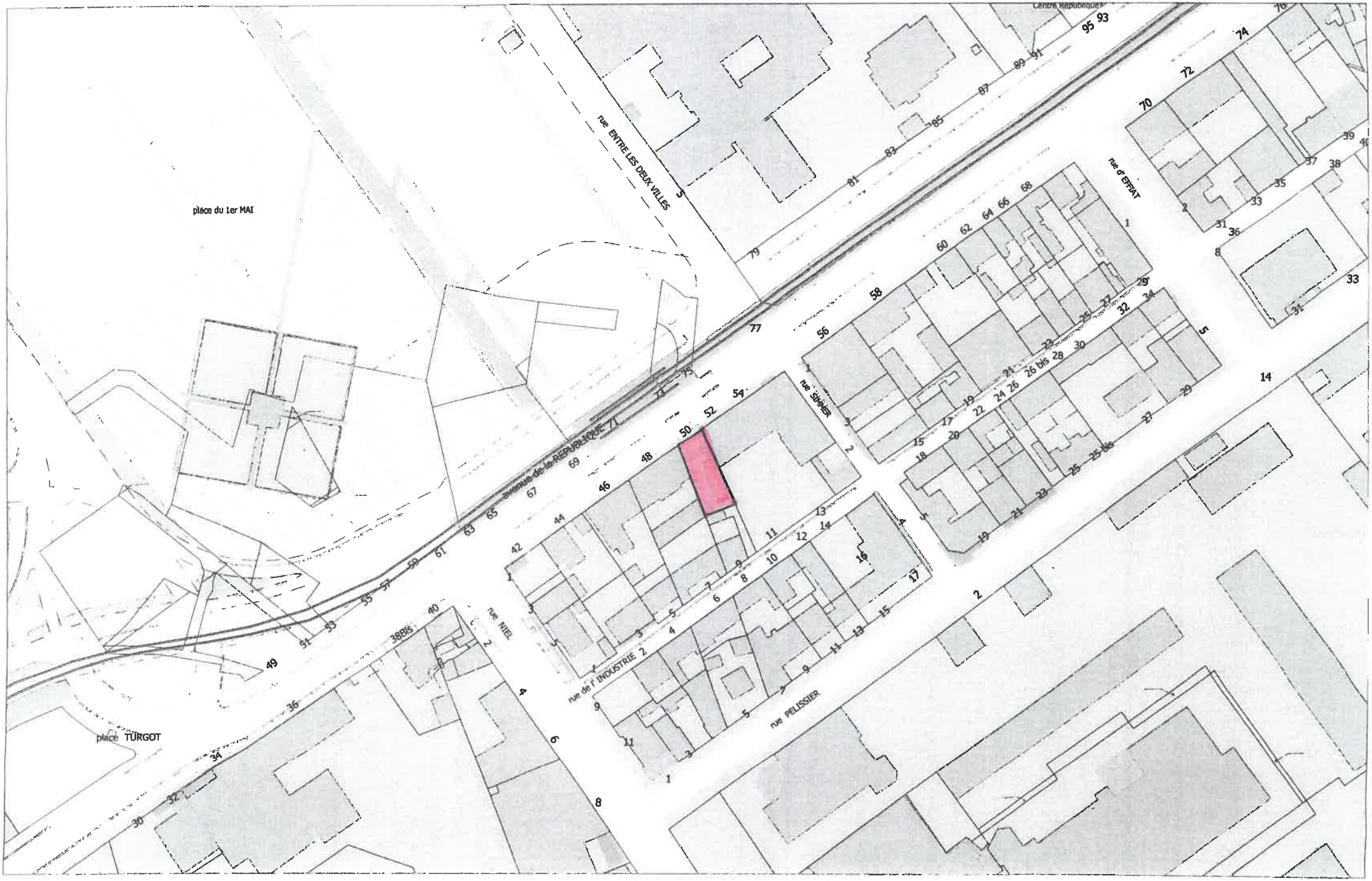
Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 31 DEC. 2019

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

Saïd Akim BARA

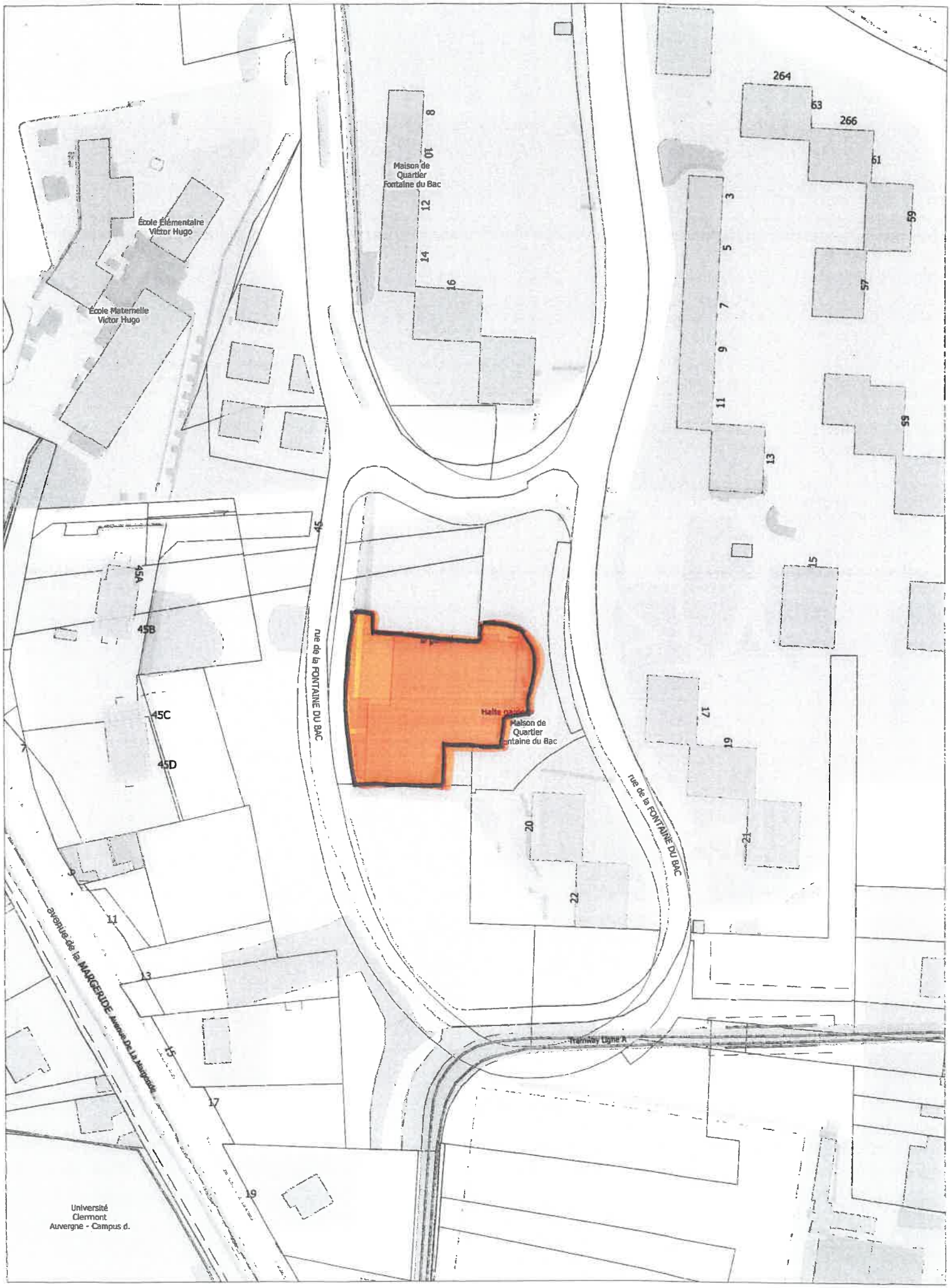


Ville de Clermont-Ferrand

Echelle : 1:1 500

30 - 10 - 2019

Plan issu des données de la Ville de Clermont Ferrand
Reproduction interdite des données cadastrales



Ville de Clermont-Ferrand

Echelle : 1:1 500

12 - 11 - 2019

Plan issu des données de la Ville de Clermont Ferrand
Reproduction interdite des données cadastrales